



## LE CONSEIL PERMANENT DES RETRAITÉS MILITAIRES VOUS INFORME

Vous quittez l'institution militaire et souhaitez prolonger votre engagement pour défendre les intérêts des retraités militaires ?



### ➔ QU'EST-CE QUE LE CPRM ?

Le Conseil permanent des retraités militaires est **une instance à part entière de la concertation des militaires**.

Constitué de 7 représentants des associations nationales de retraités militaires, de deux personnalités qualifiées, ainsi que de trois représentants du CPRM au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM), il a pour mission d'apporter, à travers ses contributions, des analyses fondées à la fois sur l'expérience et les compétences des membres du conseil.

Dans le cadre du CPRM, les associations sont consultées afin de recueillir leur expertise concernant les projets de textes législatifs ou réglementaires ayant un impact sur les retraités militaires ou leurs conjoints. En opportunité, elles peuvent également être sollicitées sur des projets d'importance concernant l'évolution de la condition militaire en général. Le CPRM peut également questionner le ministère des Armées sur tout sujet général de son périmètre.

Le CPRM peut en outre être saisi afin de produire un rapport ou des observations sur un sujet spécifique à la condition des retraités militaires.

Le CPRM désigne enfin deux représentants pour siéger au conseil d'administration de la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS).

### « Connaissez-vous les associations nationales de retraités militaires ? »

### ➔ LES REPRÉSENTANTS DES RETRAITÉS MILITAIRES AU SEIN D'UN COMITÉ SOCIAL

Être membre d'une association de retraités militaires membre du CPRM offre également la possibilité de siéger en tant que **représentant des retraités militaires au sein d'un des 80 comités sociaux de l'action sociale des armées, en métropole et outre-mer**.

Être représentant au sein d'un comité social, c'est œuvrer localement à la mise en œuvre de la politique d'action sociale du ministère, **laquelle s'adresse à toute la communauté défense** (militaires, civils, et leurs familles), soit plus de deux millions de personnes.

### ➔ QUELLES ASSOCIATIONS ?

Au nombre de sept, les associations nationales représentatives des retraités militaires pratiquent des politiques d'adhésion différenciées, en ayant à cœur de défendre les intérêts de toutes les catégories de militaires, toutes armées et formations rattachées confondues.

- Association nationale des officiers de carrière en retraite (ANOCR) : [www.anocr.com](http://www.anocr.com)
- Fédération nationale des officiers marinières (FNOM) : [www.fnom.com](http://www.fnom.com)
- Confédération nationale des retraités militaires (CNRM) : [www.cnrm.fr](http://www.cnrm.fr)
- Association des officiers de la marine (AOM) : [aom-france.wifeo.com](http://aom-france.wifeo.com)
- Fédération nationale des retraités de la gendarmerie (FNRG) : [www.fnrg.fr](http://www.fnrg.fr)
- Union nationale des personnels et retraités de la gendarmerie (UNPRG) : [www.unprg.fr](http://www.unprg.fr)
- Union nationale des sous-officiers en retraite (UNSOR) : [www.unsor.fr](http://www.unsor.fr)

**PARTICIPEZ À LA CONCERTATION DES ARMÉES, DEVEZ MEMBRE D'UNE ASSOCIATION DE RETRAITÉS MILITAIRES !**

Pour plus d'informations : les associations sont à votre disposition pour répondre à vos questions